

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-079

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB DE L'AMITIÉ

M. BIGOT, adjoint, expose au Conseil municipal que le club de l'Amitié sollicite une subvention exceptionnelle pour la participation d'une équipe féminine qualifiée aux championnats de France de pétanque à Port-Barcarès en septembre 2022. Le coût global des frais de transport et d'hébergement est estimé à 798,60 €.

Conformément aux critères d'attribution pour l'octroi de subventions exceptionnelles aux associations sportives fixés par délibération du Conseil municipal du 26 juin 2019, il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 50% de la dépense.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Sports-Loisirs- Vie associative en date du 14 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

* décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 399.30 € au Club de l'Amitié.

* précise que cette dépense sera imputée à l'article 6574.

* autorise Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacqueline ARCANGER



